



Gendarmerie royale du Canada  
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-074  
Date : 2017-05-25

# Spécification

## Pantalon fuseau bleu

Le présent document compte 22 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French  
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.







## **ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC**

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada  
Programme Uniformes et équipement  
(440, chemin Coventry [entrepôt])  
1200, prom. Vanier  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

## **SPÉCIFICATION**

### **PANTALON FUSEAU BLEU**

#### **1. Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection du pantalon fuseau bleu. Les articles visés par la présente spécification, avec le numéro correspondant, sont les suivants :
- i. 4925- Pantalon fuseau bleu
  - ii. 4927-508 Pantalon fuseau bleu, taille spéciale
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant le pantalon fuseau bleu de la GRC.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français de l'original anglais.

#### **2. Spécifications applicables**

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de soumissions, sauf indication contraire.
- 2.2 CAN/CGSB-4.2, Méthodes pour épreuves textiles
- 2.3 ISO 4915:1991, Textiles – Types de points
- 2.4 ISO 4916:1991, Textiles – Types de coutures
- 2.5 CAN/CGSB-4.131-93, Fil polyester guipé de polyester
- 2.6 CAN/CGSB-86.1-2003, Étiquetage pour l'entretien des textiles
- 2.7 GRC, Spécification G.S. 1045-115, Tissu de laine et de polyester

2.8 GRC, Spécification G.S. 1045-352, Tissu de laine pour galon

### 3. **Exigences générales**

3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériau ou de fabrication susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.

3.2 **Modèle** – Le pantalon fuseau bleu doit être un pantalon de type militaire ajusté à taille haute et doit comporter des bandes jaunes centrées sur les coutures latérales, une braguette à fermeture à glissière, des boutons pour bretelles, des sous-pieds élastiques et deux poches. Sur le devant, le bas du pantalon doit bien s'ajuster par-dessus les bottines de cérémonie, et au dos, la longueur du pantalon doit atteindre l'éperon. Le pantalon fuseau doit comporter des pinces simples au dos. Il doit être confectionné dans le tissu prescrit acheté de la GRC et il doit être conforme aux tableaux des mesures, aux dessins, au patron et à l'échantillon visuel qui font partie de la présente spécification.

### 4. **Exigences détaillées**

#### 4.1 **Composants**

4.1.1 **Tissu de base** – Le tissu doit être un tissu de laine et de polyester correspondant au numéro d'article de la GRC 9100-000, de couleur marine, et il doit être acheté de la GRC.

4.1.2 **Bandes** – Les bandes doivent être faites de galon de laine correspondant au numéro d'article de la GRC 8552-100, de couleur jaune, et le galon doit être acheté de la GRC.

4.1.3 **Doublure – poches, ceinture montée, braguette et fourche** – La doublure doit être de couleur noire ou d'une couleur assortie à celle du tissu de base, et elle doit satisfaire aux exigences énoncées au tableau I.

4.1.4 **Triplure thermocollante** – La triplure pour la ceinture montée doit être un tissu thermocollant ayant une masse surfacique de  $85 \text{ g/m}^2 \pm 10 \text{ g/m}^2$  et être fixée conformément à l'échantillon visuel.

- 4.1.5 **Entoilage** – L’entoilage pour la ceinture montée doit être un tissu taillé sur le biais et être cousu sur la triplure conformément à l’échantillon visuel.
- 4.1.6 **Fil** – Le fil pour les coutures, les piqûres, les boutonniers, les brides d’arrêt et les boutons doit être à âme de polyester et guipé de polyester, 40 tex, classe B, conforme à la norme CAN/CGSB-4.131-93 et de couleur assortie.
- 4.1.6.1 **Fil – ourlet** – Le fil doit être du fil léger de polyester à multifilaments continus qui convient pour la couture aux points invisibles de l’ourlet, conformément à l’échantillon visuel.
- 4.1.7 **Boutons**
- 4.1.7.1 **Boutons pour bretelles** – Les boutons doivent avoir quatre trous, 17 mm de diamètre et être faits de plastique. Ils doivent être de couleur noire ou d’une teinte assortie à la couleur du tissu de base.
- 4.1.7.2 **Boutons pour poches goussets et soutien de la fermeture à glissière** – Les boutons doivent avoir quatre trous, 14 mm de diamètre, et être faits de plastique. Ils doivent être de couleur noire ou d’une teinte assortie à la couleur du tissu de base.
- 4.1.8 **Élastique – sous-pieds** – L’élastique doit être de couleur noire et avoir 2.5 cm de largeur. Il doit être en polyester tissé de qualité supérieure et pré-rétréci.
- 4.1.9 **Fermeture à glissière – braguette** – La fermeture à glissière doit être à extrémité fermée, en laiton, avec dents en Y, et d’une largeur de chaîne de 4.5 mm. Elle doit comporter une réunion et au moins un arrêt supérieur, un curseur à blocage semi-automatique avec un ergot bloquant en acier inoxydable et une tirette en laiton. L’arrêt supérieur doit être visible et non couvert par la ceinture montée. Le ruban doit être fait de fil de polyester et être de couleur noire. La fermeture YKK YGC-459½ respecte cette exigence.

#### 4.1.9.1 **Fermeture à glissière – longueurs (mesures en po)**

Taille	Désignation de la longueur			
	C	R	L	TL
30	8	8 ½	9	9 ½"
32	8	8 ½	9	9 ½"
34	8	8 ½	9	9 ½"
36	8	8 ½	9	9 ½"
38	8 ½	9	9 ½	10"
40	8 ½	9	9 ½	10"
42	8 ½	9	9 ½	10"
44	8 ½	9	9 ½	10"
46	8 ½	9	9 ½	10"

4.1.10 **Agrafe** – L’agrafe (crochet et bride) doit être en acier et être nickelée à l’extérieur, galvanisée à l’intérieur et revêtue d’un fini lustré. Les agrafes de marque YKK Elite portant les numéros de pièce HE10, HE50, HH10, HH50 sont acceptables.

4.2 **Tailles et dimensions** – Le pantalon fuseau bleu conforme à la présente spécification doit être fourni dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans les tableaux des mesures et les dessins ci-joints qui font partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent être façonnés, dimensionnés et placés conformément aux exigences et aux pièces du patron décrites à l’annexe A qui fait partie de la présente spécification.

#### 4.3 **Confection**

4.3.1 **Coupe** – Tous les composants du pantalon fuseau doivent être coupés dans la même pièce de tissu pour assurer l’uniformité des teintes.

4.3.2 **Piqûres et coutures** – Les piqûres et les coutures doivent être exécutées au point noué ou au point de chaînette noué à l’aide du fil conforme au paragr. 4.1.6. Elles doivent comporter au moins 4 et au plus 5 points par centimètre. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière, à moins d’être fixées par d’autres piqûres. Les coutures latérales et les coutures d’entrejambe doivent être exécutées selon le type de couture régulière n° 1.01.01 et le type de surfilage n° 6.01.01 ( finition des bords) de la norme ISO 4916:1991.

4.3.3 **Coutures d’entrejambe** – Les coutures d’entrejambe doivent être cousues, surfilées et pressées en position ouverte. Les panneaux de devant et de dos doivent avoir une réserve de couture de 2.5 cm sur toute la longueur de la jambe (de la fourche à l’ourlet) pour permettre d’élargir ou d’ajuster les jambes.

- 4.3.4 **Coutures extérieures** – Les coutures extérieures doit être cousues, surfilées et pressées en position ouverte, et doivent avoir des réserves de couture de 1 cm.
- 4.3.5 **Jambes** – Les jambes doivent être ajustées, et le bas doit être façonné et comporter un sous-pied élastique. Le bas des jambes doit comporter une parementure distincte faite de tissu de base, façonnée et dimensionnée conformément au patron. Le sous-pied en élastique conforme au paragr. 4.1.8 doit être placé entre la parementure et le tissu de la jambe. La parementure doit être confectionnée d'une seule pièce, et sa couture doit être alignée sur la couture d'entrejambe. La parementure doit être cousue à la jambe et piquée à 2 mm du bord inférieur. Le haut de la parementure doit être cousu aux points invisibles à l'aide de fil conforme au paragr. 4.1.6.1. Les jambes doivent être façonnées et dimensionnées conformément au patron et à l'échantillon visuel.
- 4.3.5.1 **Façonnage des jambes** – Chaque jambe doit être façonnée par refoulement (rétrécissement) et étirement du tissu, conformément au dessin. La ligne de référence indique comment modeler le tissu et l'aspect que ce dernier doit avoir après le pressage. Le panneau de devant au-dessus du genou est arrondi et étiré en s'éloignant de la couture latérale, et le panneau de dos est rétréci et refoulé vers la couture latérale. Le panneau de devant au-dessous du genou est rétréci et refoulé vers la couture latérale, et le panneau de dos est étiré et arrondi en s'éloignant de la couture latérale.
- 4.3.6 **Sous-pieds élastiques** – Les sous-pieds en élastique conforme au paragr. 4.1.8 doivent être positionnés conformément au dessin n° 3. Ils doivent être confectionnés à partir d'un morceau d'élastique de 16 cm de longueur et doivent avoir une longueur finie de 11 cm. Les chevauchements de 2.5 cm doivent être positionnés vers l'avant par rapport aux coutures latérales au bas de l'ourlet, conformément au dessin n° 3.
- 4.3.7 **Bandes** – Les bandes conformes au paragr. 4.1.2 doivent être centrées sur les coutures latérales extérieures et doivent être cousues à 1.5 mm du bord, sur toute la longueur des jambes depuis le haut de la ceinture montée. Les bandes doivent être posées sans fronçage ni torsion.
- 4.3.8 **Ceinture montée** – Une fois finie, la ceinture montée cousue doit avoir 5 cm de largeur sur le devant au centre et 8 cm de largeur à la partie la plus large au dos. Le tissu de base sur l'extérieur de la ceinture montée doit être replié vers l'intérieur de 2 mm. La ceinture montée doit comporter, sur toute sa longueur et sa largeur, une

doublure conforme au paragr. 4.1.3, une triplure thermocollante conforme au paragr. 4.1.4 et un entoilage conforme au paragr. 4.1.5. Elle doit comporter six boutons pour bretelles de 17 mm conformes au paragr. 4.1.7.1. Deux boutons doivent être posés, un de chaque côté, au centre de la bande sur la couture latérale, centrés sur la largeur de la ceinture montée. Deux autres boutons doivent être posés, un de chaque côté, à 10 cm des premiers boutons (couture latérale) vers le centre du devant. Au dos, deux boutons doivent être cousus, un de chaque côté, à 6 cm du centre du dos, vers les pointes de la ceinture montée. La ceinture montée doit comporter au haut, sur le devant, au-dessus de la braguette, une agrafe métallique (crochet et bride) conforme au paragr. 4.1.10. La ceinture montée finie doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.

- 4.3.9 **Poches** – Le pantalon fuseau doit comporter, sur le devant, deux poches goussets placées directement sous la ceinture montée, une de chaque côté, conformément au dessin n° 3. L'ouverture des poches doit avoir 11 cm de largeur. Les sacs de poche doivent être confectionnés en tissu conforme au paragr. 4.1.3 et avoir 13 cm de profondeur. Chaque poche doit comporter un bouton de 14 mm conforme au paragr. 4.1.7.2 et une boutonnière dont la taille convient au bouton. Les extrémités des poches doivent comporter une bride d'arrêt comportant au moins 18 points de recouvrement. Les poches finies doivent être conformes en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.10 **Braguette** – La braguette, doublée de tissu conforme au paragr. 4.1.3, doit comporter une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.9. Elle doit être soutenue par un bouton de 14 mm conforme au paragr. 4.1.7.2, cousu sur l'envers de la partie supérieure gauche de l'ouverture. Une boutonnière correspondante doit être exécutée sur la sous-patte de braguette. L'extrémité de la sous-patte, qui se prolonge sous la partie inférieure de la braguette, doit être fixée à la parementure de braguette. Des précautions doivent être prises afin de ne pas coincer le tissu de base pendant cette opération. Le bas de la braguette doit être renforcé par une bride d'arrêt de 10 mm à 13 mm de longueur comportant au moins 18 points de recouvrement. La braguette finie doit être conforme en tous points au patron, aux dessins et à l'échantillon visuel.
- 4.3.11 **Boutonnieres** – Les boutonnières doivent être du type à œillet renforcé, à extrémités en pointe ou à bride d'arrêt, et doivent comporter au moins 28 points par pouce ou 11.2 points par centimètre. Les boutonnières peuvent être « coupées avant » ou « coupées après » piquage, et elles doivent convenir à un bouton conforme au paragr. 4.1.7. Lorsque les boutonnières sont « coupées après », la

coupe doit être nette, proche des piqûres, et être de même aspect que les boutonnières « coupées avant ».

- 4.3.12 **Doublure de la fourche** – La partie devant de la fourche doit être doublée à l’aide d’une pièce triangulaire formée de deux épaisseurs de doublure conforme au paragr. 4.1.3, façonnée et dimensionnée conformément au patron.
- 4.3.13 **Couture de la fourche et du fond** – La couture de la fourche et du fond doit être exécutée en piquant le fond de pantalon en une couture continue depuis la fourche jusqu’à la ceinture montée à l’aide d’un point de chaînette noué de type 401 conformément à la norme ISO 4915:1991. La couture doit être finie de sorte que des retouches puissent être effectuées à la ceinture montée sans avoir à ouvrir cette dernière. La réserve de couture doit être de 1 cm à la fourche et doit s’élargir graduellement jusqu’à 6 cm au bas de la ceinture montée et se poursuivre sur toute la largeur de cette dernière. Toutes les coutures doivent être surfilées. Le fond du pantalon fini doit être conforme en tous points aux dessins et à l’échantillon visuel.
- 4.3.14 **Pressage et façonnage** – Le pantalon fuseau doit être pressé à plat de manière à former des plis au centre des jambes, sur le devant et au dos, et façonné conformément aux bonnes pratiques commerciales pour qu’il soit conforme à la forme et au modèle de l’échantillon visuel.
- 4.3.15 **Étiquette de marquage, d’instructions de nettoyage et d’identification** – Chaque pantalon fuseau doit comporter une étiquette cousue au sac de la poche du devant droit, comme il est illustré sur le dessin n° 3. Les renseignements ci-dessous doivent être inscrits, en français et en anglais, sur l’étiquette avec une police de caractères de 8 points minimum et de l’encre permanente de couleur contrastante qui peut résister à un minimum de 50 lavages sans présenter aucune dégradation.
1. Nom de l’article en anglais, conformément au paragr. 1.1
  2. Nom de l’article en français, conformément au paragr. 1.1
  3. Numéro d’article de la GRC – voir les documents contractuels (p. ex. XXXX-XXX)
  4. Taille de l’article, conformément à la désignation des tailles indiquée dans les documents contractuels en anglais et en français (p. ex. 34 R)
  5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2001/11)
  6. Fabricant (nom ou numéro de l’entreprise)
  7. Renseignements indiqués ci-dessous
  8. Renseignements indiqués ci-dessous
  9. Name/Nom :

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	Dry Clean only / Nettoyer à sec seulement
8	Steam iron – medium / Repasser à la vapeur - à température moyenne
9	

**Remarque : Le nom du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué.**

## 5. Dispositions relatives à l'assurance de la qualité

- 5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur principal de démontrer au Programme Uniformes et équipement de la GRC que les biens et les services fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme Uniformes et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à des installations d'essai indépendantes nord-américaines certifiées selon les normes ISO 9001 et ISO 17025, Textile.
- 5.2 Le Programme Uniformes et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

**6. Prise des mesures**

(Se reporter aux tableaux des mesures et au dessin n° 4.)

- 6.1 **Circonférence à la taille (totale)** – Lorsque la ceinture montée est fermée, distance totale mesurée à la couture de la ceinture montée d’un bord de la braguette à l’autre. (A)
- 6.2 **Circonférence au fond (totale)** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée sur la largeur du pantalon, à la base de la braguette, multipliée par deux. (B)
- 6.3 **Entrejambe** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée de la fourche jusqu’à l’ouverture au bas, le long de la couture d’entrejambe. (C)
- 6.4 **Extérieur de la jambe** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée de la couture de la ceinture montée jusqu’à l’ouverture au bas, le long de la couture extérieure. (D)
- 6.5 **Enfourchure** – Différence entre la mesure de l’extérieur de la jambe et la mesure de l’entrejambe. (E)
- 6.6 **Circonférence à la cuisse (totale)** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée sur la largeur de la jambe, à 2.5 cm de la fourche, multipliée par deux. (F)
- 6.7 **Circonférence au genou (totale)** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée sur la largeur de la jambe, à 34 cm (13 ½ po) de la fourche, multipliée par deux. (G)
- 6.8 **Circonférence au mollet (totale)** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée sur la largeur de la jambe, à 51 cm (20 po) de la fourche, multipliée par deux. (H)
- 6.9 **Circonférence à l’ouverture du bas (totale)** – Lorsque le pantalon fuseau repose à plat, distance mesurée sur la largeur de la jambe au bas, multipliée par deux. (I)

**TABLEAU DES MESURES – PANTALON FUSEAU BLEU**

DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MENSURATIONS		MESURES DU VÊTEMENT								
Longueur	Taille po	Taille cm	Fond cm	Taille cm	Fond cm	Entrejambe cm	Extérieur de la jambe, de la couture de la ceinture montée cm	Enfourchure (calculée) cm	Cuisse cm	Genou cm	Mollet cm	Bas cm
<b><u>Court</u></b>	30 C	76	94	80	97.5	79	106.5	27.5	65.5	46	45	43
	32 C	81	98	85	101.5	79	107.5	28.5	65.5	46	45	43
	34 C	86	102	90	105.5	79	107.5	28.5	66.5	47	46	44
	36 C	91	106	95	109.5	79	108.5	29.5	66.5	47	46	44
	38 C	96	110	100	113.5	79	108.5	29.5	67.5	48	47	45
	40 C	102	114	106	117.5	79	109.5	30.5	67.5	48	47	45
	42 C	107	119	111	122.5	79	109.5	30.5	68.5	49	48	46
	44 C	112	124	116	127.5	79	110.5	31.5	68.5	49	48	46
<b><u>Régulier</u></b>	30 R	76	94	80	97.5	81	109.5	28.5	65.5	46	45	43
	32 R	81	98	85	101.5	81	110.5	29.5	65.5	46	45	43
	34 R	86	102	90	105.5	81	110.5	29.5	66.5	47	46	44
	36 R	91	106	95	109.5	81	111.5	30.5	66.5	47	46	44
	38 R	96	110	100	113.5	81	111.5	30.5	67.5	48	47	45
	40 R	102	114	106	117.5	81	112.5	31.5	67.5	48	47	45
	42 R	107	119	111	122.5	81	112.5	31.5	68.5	49	48	46
	44 R	112	124	116	127.5	81	113.5	32.5	68.5	49	48	46
TOLÉRANCE ±				1.5 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm
EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES				A	B	C	D	E	F	G	H	I

**REMARQUE :** Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

DÉSIGNATION DE LA TAILLE		MENSURATIONS		MESURES DU VÊTEMENT								
Longueur	Taille po	Taille cm	Fond cm	Taille cm	Fond cm	Entrejambe cm	Extérieur de la jambe, de la couture de la ceinture montée cm	Enfourchure (calculée) cm	Cuisse cm	Genou cm	Mollet cm	Bas cm
<b><u>Long</u></b>	30 L	76	94	80	97.5	84	113.5	29.5	65.5	46	45	43
	32 L	81	98	85	101.5	84	114.5	30.5	65.5	46	45	43
	34 L	86	102	90	105.5	84	114.5	30.5	66.5	47	46	44
	36 L	91	106	95	109.5	84	115.5	31.5	66.5	47	46	44
	38 L	96	110	100	113.5	84	115.5	31.5	67.5	48	47	45
	40 L	102	114	106	117.5	84	116.5	32.5	67.5	48	47	45
	42 L	107	119	111	122.5	84	116.5	32.5	68.5	49	48	46
	44 L	112	124	116	127.5	84	117.5	33.5	68.5	49	48	46
	46 L	117	129	121	132.5	84	117.5	33.5	69.5	50	49	47
<b><u>T-Long</u></b>	30 TL	76	94	80	97.5	89	119.5	30.5	65.5	46	45	43
	32 TL	81	98	85	101.5	89	120.5	31.5	65.5	46	45	43
	34 TL	86	102	90	105.5	89	120.5	31.5	66.5	47	46	44
	36 TL	91	106	95	109.5	89	121.5	32.5	66.5	47	46	44
	38 TL	96	110	100	113.5	89	121.5	32.5	67.5	48	47	45
	40 TL	102	114	106	117.5	89	122.5	33.5	67.5	48	47	45
	42 TL	107	119	111	122.5	89	122.5	33.5	68.5	49	48	46
	44 TL	112	124	116	127.5	89	123.5	34.5	68.5	49	48	46
	46 TL	117	129	121	132.5	89	123.5	34.5	69.5	50	49	47
TOLÉRANCE ±				1.5 cm	1.5 cm	1 cm	1.5 cm	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm	6 mm
EMPLACEMENT DE LA PRISE DES MESURES				A	B	C	D	E	F	G	H	I

**REMARQUE :** Toutes les mesures sont en centimètres, sauf indication contraire.

**TABLEAU I**  
**Propriétés de la doublure**

		EXIGENCES	ESSAIS SELON LA NORME CAN/CGSB-4.2
1	Armure	Unie	
2	Teneur en fibres	Polyester : 65 % ± 3 % Coton : 35 % ± 3 %	Méthode 14-2005
3	Masse surfacique	150 à 170 g/m <sup>2</sup>	Méthode 5.1-M90 (R2013)
4	Fils par cm	Chaîne : 39 (min.) Trame : 21 (min.)	Méthode 6-2013
5	Résistance à la rupture	Chaîne : 537 Newtons (min.) Trame : 220 Newtons (min.)	Méthode 9.2-M90 (R2013)
6	Changement dimensionnel au blanchissage domestique	Chaîne : 2 % (max.) Trame : 2 % (max.)	Méthode 58-2004
7	Solidité de la couleur au lavage	Échelle de gris 4 (min.)	Méthode 19.1-2004 (R2013) (essai n° 2)
8	Solidité de la couleur à la lumière	L-4 (min.)	Méthode 18.3-97 (R2010)
9	Solidité de la couleur à la sueur	Échelle de gris 4 (min.)	Méthode 23-M90 (R2013)
10	Solidité de la couleur au frottement	À Sec : 4 (min.) Au mouillé : 4 (min.)	Méthode 22-2004 (R2013)
11	Boulochage	3 (min.) après 90 min	Méthode 51.2-M87
12	Auto-défroissabilité	70 %	Méthode 45-M88 (R2013)
13	Matières non fibreuses	3.1 % (max.)	Méthode 15-2003 (R2013)

## Annexe A

### Identificateur de modèle réglementaire

Patron n° : G.S. 1045-074  
 Titre : Pantalon fuseau bleu

Patrons de papier – Les patrons de papier sont disponibles auprès du responsable technique de la GRC, Ottawa (Ontario), sous le numéro G.S. 1045-074. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’attribution du contrat. Il n’y a pas de patron selon un barème progressif pour ce vêtement. Le soumissionnaire retenu devra modifier le patron de base fourni selon les données des tableaux des mesures fournis avec la présente spécification. Les pièces de patron sont en anglais.

Les patrons de papier pourraient ne pas comporter toutes les pièces requises pour la confection. Il incombe aux entrepreneurs de produire les pièces de patron supplémentaires requises pour confectionner le modèle afin qu’il soit conforme à la spécification et à l’échantillon visuel. **Le rétrécissement et l’extensibilité des tissus peuvent varier. Il incombe donc au fabricant de prévoir des réserves afin de respecter les tableaux des mesures compris dans la présente spécification.**

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat.

Pièces du patron – Le modèle compte 17 composants de patron.

#### Légende :

1 simple	=	Couper 1 pièce
1 paire	=	Couper 2 pièces
(EVH)	=	Endroit vers le haut
(CVH)	=	Colle vers le haut
Tissu de base	=	Paragr. 4.1.1
Doublure	=	Paragr. 4.1.3
Triplure thermocollante	=	Paragr. 4.1.4

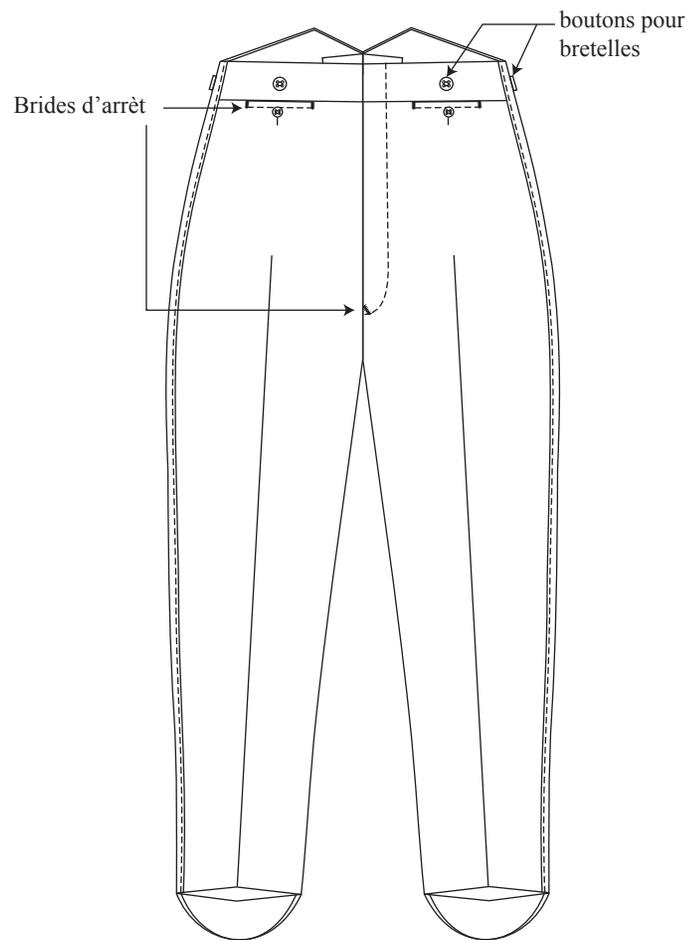
**Annexe A (suite)**

<b>Composants du patron</b>	<b>Désignation</b>	<b>Quantité à couper</b>	<b>Tissu</b>
1 de 17	Dos	1 paire	Tissu de base
2 de 17	Devant	1 paire	Tissu de base
3 de 17	Ceinture montée – Côté droit	1 simple	Tissu de base
4 de 17	Ceinture montée – Côté gauche	1 simple	Tissu de base
5 de 17	Braguette	1 simple	Tissu de base
6 de 17	Sous-patte de braguette	1 simple	Tissu de base (EVH)
7 de 17	Parementure de l'ourlet	1 paire	Tissu de base
8 de 17	Parementure de poche	1 paire	Tissu de base
9 de 17	Parementure de poche – Ouverture	1 paire	Tissu de base
10 de 17	Sac de poche – Devant	1 paire	Doublure
11 de 17	Gousset devant	1 paire	Doublure
12 de 17	Braguette (doublure)	1 Single	Doublure (EVH)
13 de 17	Ceinture montée – Côté droit (triplure)	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
14 de 17	Ceinture montée – Côté gauche (triplure)	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
15 de 17	Braguette (triplure)	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
16 de 17	Sous-patte de braguette (triplure)	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
17 de 17	Parementure de poche (triplure)	1 paire	Triplure thermocollante

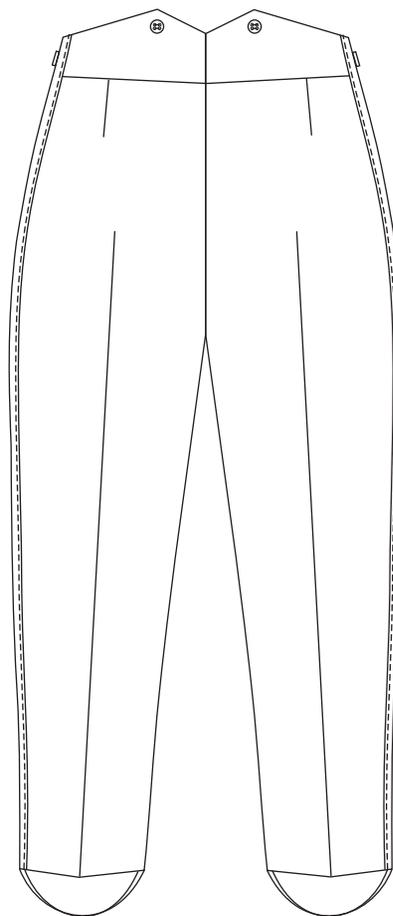
# Dessin n° 1

G.S. 1045 - 074

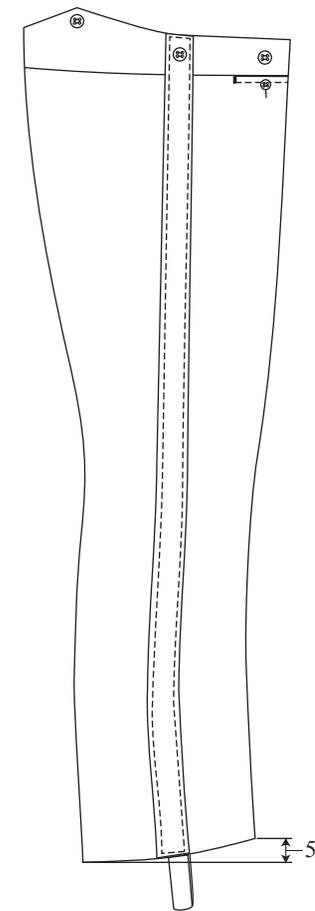
Pantalon fuseau bleu



Vue de devant



Vue de dos



Vue de côté

NON À L'ÉCHELLE

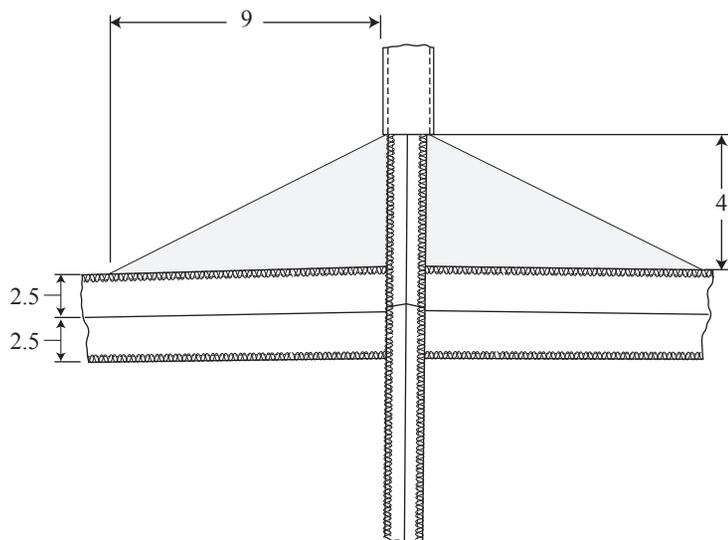
Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance acceptable de  $\pm 0.5$  cm sauf indication contraire.

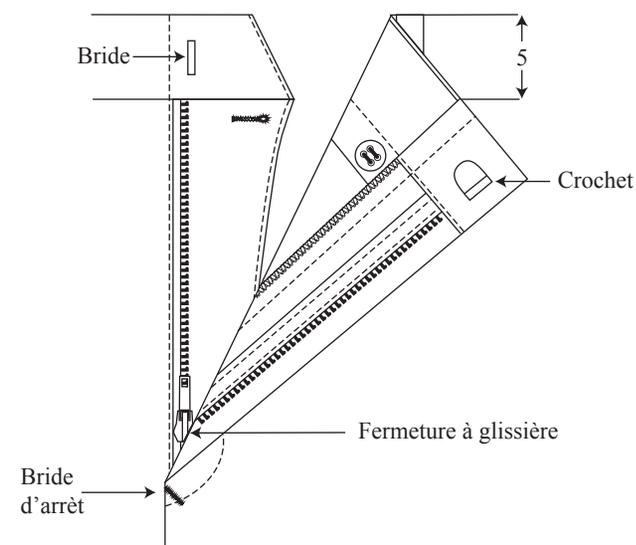
# Dessin n° 2

G.S. 1045 - 074

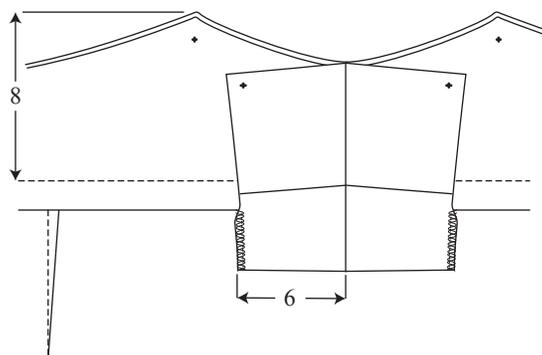
Pantalons fuseau bleu



Détails de la fourche



Détails de la fermeture de la ceinture montée



Détails de la ceinture montée et de la couture du fond au dos

NON À L'ÉCHELLE

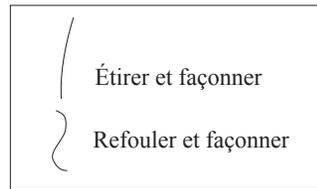
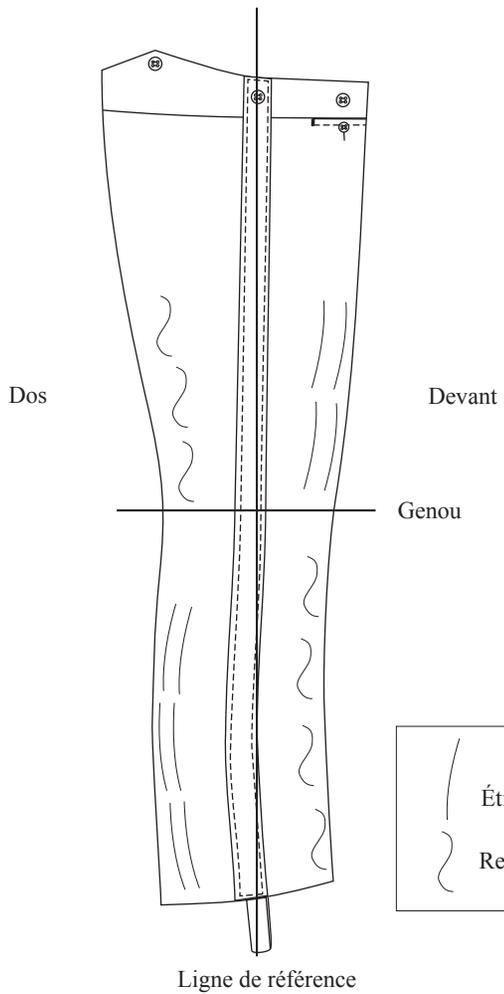
Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance acceptable de  $\pm 0.5$  cm sauf indication contraire.

# Dessin n° 3

G.S. 1045 - 074

Pantalon fuseau bleu

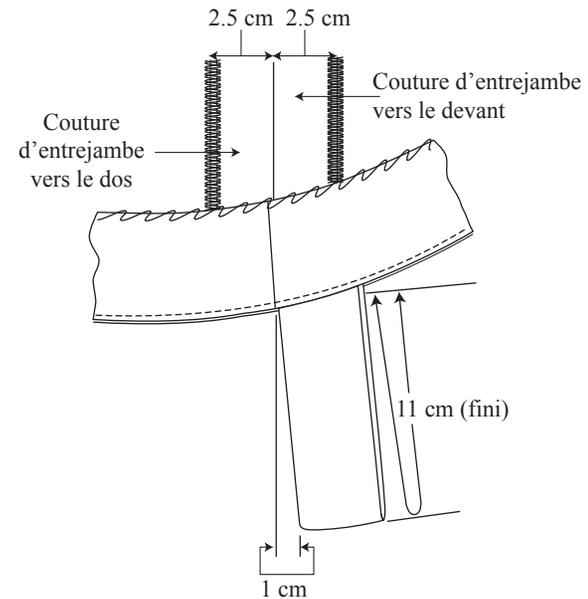
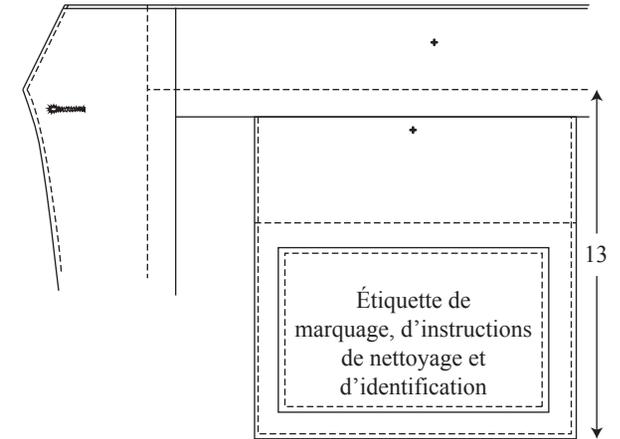
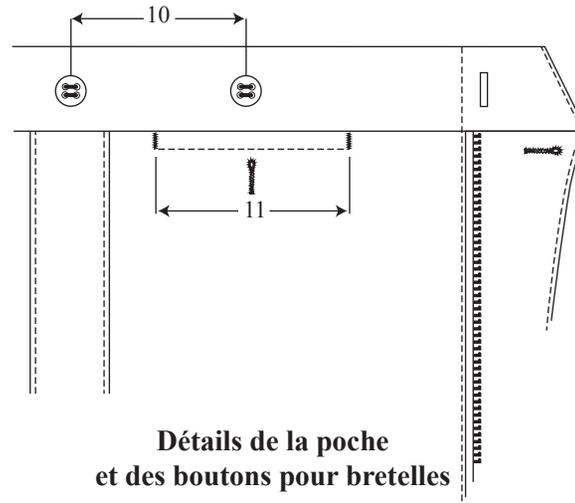


## Détails sur le pressage des jambes

NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

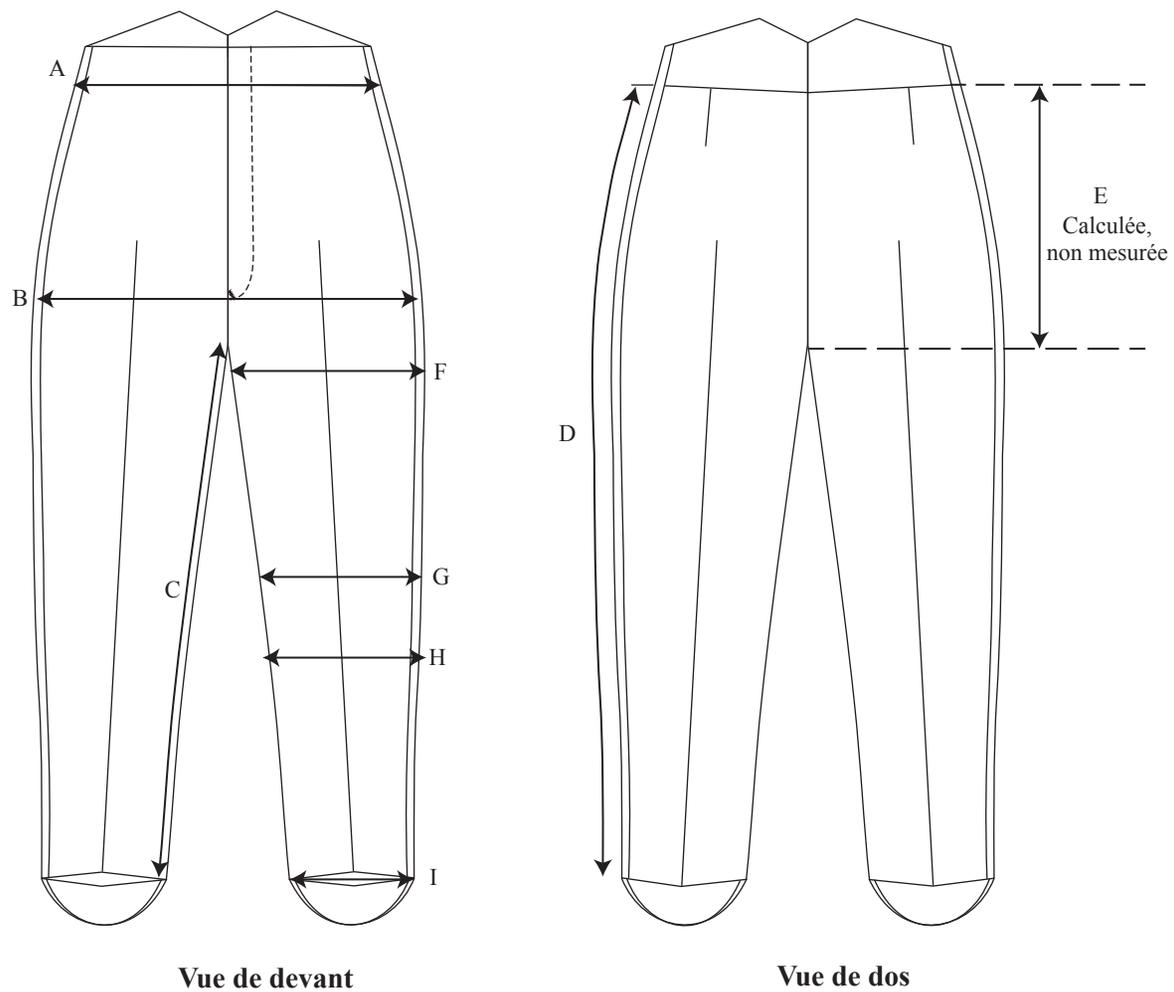
Tolérance acceptable de  $\pm 0.5$  cm sauf indication contraire.



# Dessin n° 4

G.S. 1045 - 074

Emplacement de la prise des mesures



NON À L'ÉCHELLE

Toutes les mesures sont en centimètres.

Tolérance acceptable de  $\pm 0.5$  cm sauf indication contraire.